Règlement

Article 1 : course pedestre 10 kms

Organisée par l'Unité Locale de la Croix Rouge Française d'Auch,
ouverte à tous à partir de la catégorie cadets (né en 2000)
Départ 10 h, départ et arrivée sous l'arche,
au terrain de Pitous, commune d'Auch route de Roquelaure .

Article 2 : certificat médical

Les participants à la **course 10 kms** devront fournir une licence ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, ou être possesseur de licence athlé FFA, FFCO, FFPM, FFTri, UNSS ou UGSEI.
En l'absence de ce document, l'inscription ne pourra pas être prise en compte.
Les participants de moins de 18 ans devront obligatoirement joindre à l'inscription une autorisation parentale signée.

Article 3 : inscriptions

Une participation de 10€ sera demandée pour l'inscription sur place le jour même à partir de 8h.

Article 4 : sécurité

Un service de sécurité sera assuré par les organisateurs.
Tous les coureurs devront respecter l'espace sécurisé mis en place.
La Croix Rouge mettra en place un dispositif de secours.

Article 5 : ravitaillement

Trois stands de ravitaillement se trouveront aux km 5, km 8 et à l'arrivée.

Article 6 : assurances

Les organisateurs sont couverts par une police de responsabilité civile. Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Article 7 : parcours pour les marcheurs

Les marcheurs feront le même parcours que les coureurs et partent à 9h30.
Ils bénéficieront des mêmes ravitaillements.
Pas de classement, pas de certificat médical. Inscription à 5€, paiement sur place.

Article 8 : parcours funcolor de 5,8 kms

Parcours plus facile (suppression des 2 côtes) et non chronométré. Départ à 10h15
Début et fin du parcours commun à celui du 10 kms.
Ouvert à partir des minimes (né en 2002).
Les coureurs bénéficieront de 2 points de ravitaillement : en parcours et à l'arrivée.
Pas de classement, pas de certificat médical. Inscription à 8€, paiement sur place.

Article 7 : remise des prix

Remise des prix vers 11h30 sur le terrain du Pitous.

Articles généraux :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves.
Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Les suiveurs sont interdits sur le circuit en dehors de ceux de l'organisation (vélos, voitures…)

le 21 juillet 2016
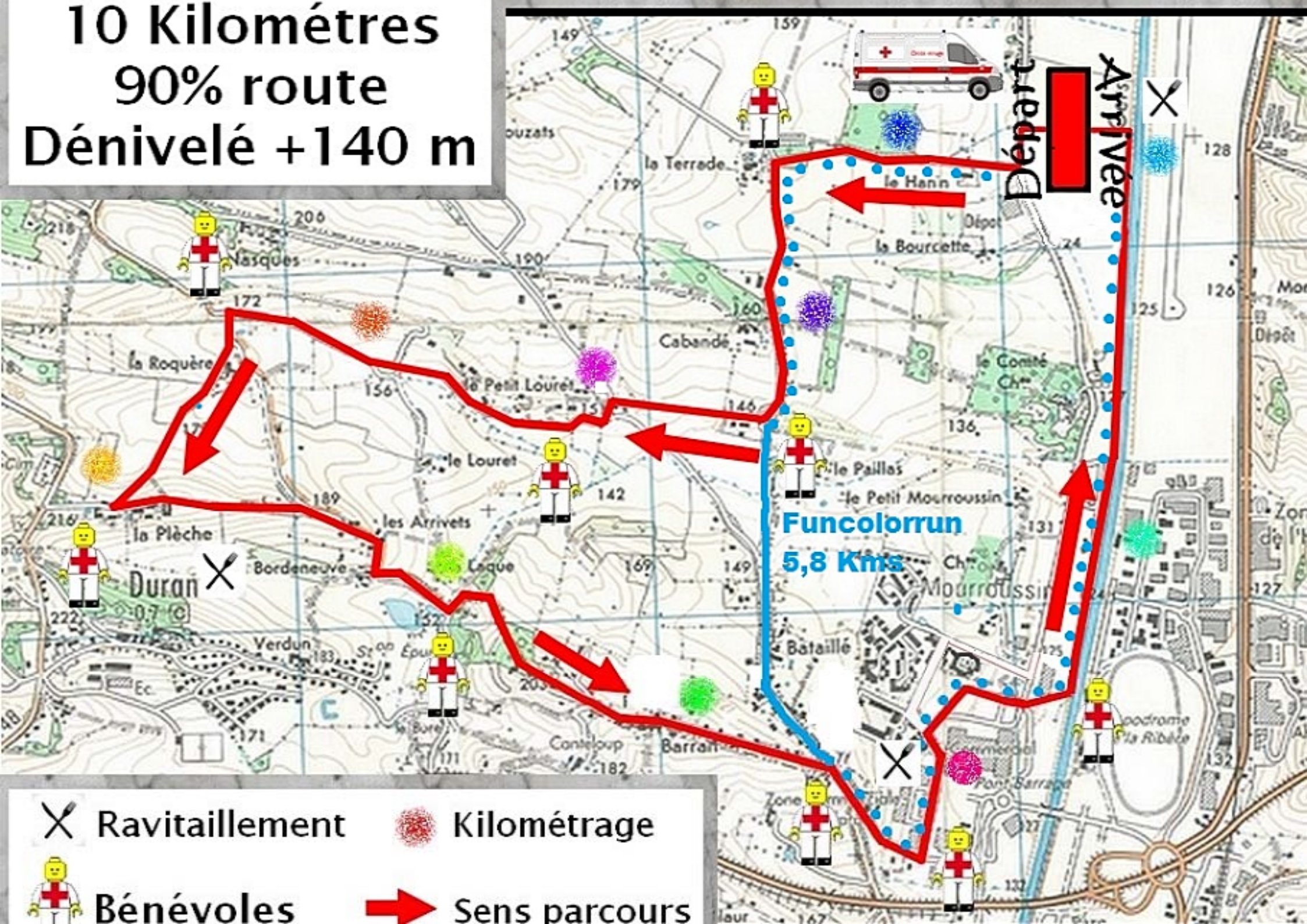
10 Kilométres
90% route
Dénivelé +140 m